

**DIRECTION DES SERVICES
OPERATIONNELS**

**Pôle Urbanisme et
Aménagement ERP**

AR2100084

**AUTORISATION DE TRAVAUX
N° AT 077 243 20 00037
* * * ***

**SECURITE CONTRE L'INCENDIE ET
ACCESSIBILITE
ETABLISSEMENT RECEVANT
DU PUBLIC**

**L'AUTRE RIVE LAGNY-SUR-
MARNE
16-18 RUE VACHERESSE
77400 LAGNY SUR MARNE**

**Type : M
Catégorie : 5^{ème}**

Le Maire de la Ville de LAGNY-SUR-MARNE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2111.1, L 2212.1, L 2212.2 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3 R111 19-11, R 123-46, R.123-2 et R 123-55 ;

VU l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 modifiant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L.111-7-5, L.111-8 et L.122-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'arrêté préfectoral n° 01/125/CAB/SIDPC portant création de la commission de sécurité et de la commission d'accessibilité

VU l'arrêté AR200000587 en date du 28 décembre 2020 donnant à Mme. Laetitia ROBINARD-BONIN Directrice Générale Adjointe des Services, délégation de signature

VU la demande d'Autorisation de Travaux du 14 décembre 2020 présentée par Monsieur Franck VASSEUR et portant sur des travaux d'aménagement intérieur de l'établissement de pompes funèbres « L'Autre Rive » ;

VU le Procès-Verbal de la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées en date du 2 février 2021;

VU le courrier du Service de Prévention de la Sous-Préfecture de Torcy en date du 10 janvier 2021.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'autorisation de travaux n° AT 077 243 20 00037 portant sur l'aménagement intérieur de l'établissement de pompes funèbres « L'AUTRE RIVE » sis 16/18 Rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne, est **accordée**.

ARTICLE 2: L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précitées.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipement, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un délai de recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera notifié au demandeur. Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de TORCY,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de MELUN,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de LAGNY-SUR-MARNE,
- Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de CHESSY,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de Lagny-sur-Marne,

Chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le quinze mars deux mille vingt-et-un

Signé : **Jean-Paul MICHEL**, Maire de Lagny-sur-Marne

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne le 15 mars 2021

Certifié Exécutoire à la suite de sa transmission en Sous-Préfecture : 16/03/2021

A son affichage le : 16/03/2021

Lagny-sur-Marne le : 16/03/2021

Pour le Maire et par Délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services



Lætitia ROBINARD-BONIN